

Acte publié le 21.09.2023

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

N° 170-2023

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat avec La Villette et la compagnie Adrien M & Claire B

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat avec la Villette domiciliée 211 avenue Jean Jaurès 75935 PARIS et la compagnie Adrien M & Claire B domiciliée 54 quai Saint-Vincent 69001 LYON pour des ateliers à la Micro-Folie du 27 au 30 mars 2023 pour la création d'affiches en réalité augmentée et les droits de cession pour un montant de 2.140,53 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 31 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,




Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine